



BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE	4
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	8
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10

ÉQUILIBRES FINANCIERS

ÉPARGNE ET AUTOFINANCEMENT	12
DETTE PROPRE	14
GARANTIES D'EMPRUNTS	18
CONSOLIDATION DES COMPTES ET DES RISQUES ..	18

REPÈRES DÉPARTEMENT

PRINCIPAUX PARTENAIRES	20
LA MISE EN ŒUVRE DU BUDGET VERT.....	22
PRINCIPAUX CHIFFRES 2024.....	23





Département des Bouches- du- Rhône

RAPPORT FINANCIER

2024

Avec un PIB en faible croissance (+ 1,2 %) la situation économique reste complexe en 2024, malgré un ralentissement de l'inflation (estimée à 2 % contre 4,9 % en 2023). Ce contexte se traduit par un effet de ciseaux, marqué d'un côté par une baisse des recettes et de l'autre par une hausse des dépenses.

Dans ce cadre, le Département a maintenu une politique volontariste et solidaire, en placant le soutien à la population au cœur de ses priorités, tout en renforçant le développement et l'attractivité du territoire bucco-rhodanien.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chiffres exprimés en millions d'€	2023	2024	Évolution 2023/2024		2023	2024	Évolution 2023/2024
Dépenses réelles (A)	2 432,5	2 501,0	2,8%	Recettes réelles (B)	2 646,8	2 613,2	-1,3%
Dépenses réelles Hors reprises de provisions	2 418,4	2 477,7	2,4%	Recettes réelles Hors reprises de provisions et cessions	2 627,6	2 596,4	-1,2%
Autres charges d'activité (65)	1 706,2	1 735,3	1,7%	Fiscalité directe (731 hors 73121 73125)	106,0	106,8	0,8%
Pour mémo, fonctions 551, 552 APA	188,2	202,2	7,4%	Fiscalité indirecte (Autres 73 hors 73261 73262)	1 760,4	1 707,1	-3,0%
Pour mémo, fonction 567 - allocations RSA	459,3	451,8	-1,6%				
Reversement et restitution sur Impôts et Taxes (chapitre 014, nature 739)	76,6	70,8	-7,6%	Dotations et participations (73121,73125, 7326, 741, 744, 746, 74781, 74783, 7482, 7483)	600,5	610,9	1,7%
Charges de personnel (6218, 6331,6336, 64, 65861)	432,3	450,4	4,2%	Pour mémo, FNGIR (73121)	37,7	37,7	0,0%
Autres services extérieurs (62)	79,1	84,0	6,1%	Pour mémo, DC RTP (74832)	40,6	39,9	-1,8%
Services extérieurs (61)	48,5	52,6	8,6%	Pour mémo, versement restitution sur impôts et taxes (739)	76,6	70,8	-7,6%
Provisions (68 hors 6811 pour ordre)	14,1	23,3	65,7%				
Frais Financiers (66)	35,0	50,3	43,6%				
Autres (60, autres 63 et 67 réels)	42,4	35,8	-15,7%				
Dépenses d'ordres (C)	359,4	358,7	-0,2%	Recettes d'ordres (D)	198,9	270,3	35,9%
Dotations aux amortissements des immobilisations (68)	351,2	356,6	1,5%	Différences sur réalisations (négatives), reprises, neutralisation et quote-part des subventions d'investissement transférées (76,77,78,79)	198,9	270,3	35,9%
Autres (67)	8,3	2,1	-75,1%				
Financement de la section d'investissement (E)	102,2	41,6	-59,3%				
Excédent de clôture (F)	7,6	29,1	285,1%	Excédent reporté (G)	56,0	46,8	-16,3%
Total (A + C + E + F)	2 901,7	2 930,3	1,0%	Total (B + D + G)	2 901,7	2 930,3	1,0%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>Chiffres exprimés en millions d'€</i>	2023	2024	Évolution 2023/2024		2023	2024	Évolution 2023/2024
Dépenses réelles (A)	563,6	548,8	-2,6%		Recettes réelles (B)	606,7	521,0	-14,1%
Dépenses réelles hors dette	470,8	435,0	-7,6%		Recettes réelles hors dette et hors affectations	54,7	46,9	-14,28%
Subventions d'équipement versées (204)	261,9	183,0	-30,1%					
Autres immobilisations incorporelles (20)	38,1	40,4	6,1%					
Immobilisations corporelles (21)	37,7	29,5	-21,8%		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	309,8	62,9	-79,7%
Immobilisations en cours, avances et acomptes versés (238)	15,9	9,5	-40,5%					
Autres immobilisations en cours (23) hors régularisation	113,9	166,3	46,0%					
Autres (10, 13, 26, 27, 45)	3,3	6,4	97,1%					
Emprunts et Dettes assimilées	92,9	113,7	22,5%		Emprunts et Dettes assimilées	242,2	411,2	69,8%
Emprunts (1641, 16311, 103)	92,9	113,7	22,5%		Emprunts (1641, 16311, 103)	206,2	357,2	73,2%
					Emprunts obligataires (1631)	36,0	54,0	50,0%
Dépenses d'ordres (C)	229,6	350,4	52,6%		Recettes d'ordres (D)	390,1	438,7	12,5%
					Amortissements et charges à étaler (28)	337,9	343,3	1,6%
					Autres (16,19,20,21,23)	52,2	95,4	82,8%
Restes à réaliser (E)	3,7	3,8	3,6%		Restes à réaliser (F)	43,0		NS*
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (G)	305,7	102,2	-66,6%		Financement de la section d'investissement (H)	62,9	45,4	-27,8%
Total (A + C + E+ G)	1 102,7	1 005,1	-8,8%		Total (B + D + F + H)	1 102,7	1 005,1	-8,8%

* NS : non significatif



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 613,2 M€ (-1,3 %)

Après correction des produits des cessions et des provisions, la baisse est de 1,2 %.

Chiffres exprimés en milliers d'€	2023	Structure	2024	Structure	Var. 2023 - 2024
Fiscalité indirecte	1 760 380	66,5%	1 707 074	65,3%	-3,0%
Fiscalité directe	106 029	4,0%	106 831	4,1%	0,8%
Dotations et participations	600 503	22,7%	610 927	23,4%	1,7%
Reprises de provisions	14 153	0,5%	15 416	0,6%	8,9%
Produit des cessions	5 048	0,2%	1 374	0,1%	-72,8%
Autres recettes	160 659	6,1%	171 588	6,6%	6,8%
Total	2 646 772	100,0%	2 613 210	100,0%	-1,3%
Total (hors provisions et cessions)	2 627 571	99,3%	2 596 420	99,4%	-1,2%

► La fiscalité indirecte : 1 707,1 M€ (-3 %)

Le produit fiscal indirect 2024 est en diminution de 3 % (-53,3 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (414 M€), qui connaît cette année encore un fort recul en lien direct avec la hausse des taux d'intérêts et la conjoncture immobilière, soit une baisse d'environ 65 M€ (-3,5 %). Depuis 2021, le Département perçoit une fraction de la TVA nationale (pour compenser à la fois la perte de la TFPB et celle de la CVAE). Au total, la recette de TVA encaissée a été de 595,4 M€, dont 144,3 M€ au titre de l'ex-CVAE et 451,1 M€ concernant l'ex-TFPB. Concernant ce volet, avec désormais plusieurs années de recul sur la compensation en matière de TFPB, des enseignements peuvent en être tirés. Ainsi, le passage de TFPB à TVA a engendré une perte de ressource de 64,2 M€ sur la période 2021-2024 pour les Bouches-du-Rhône. De plus, le gel de cette recette en 2025 agravera le résultat. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (370,6 M€), essentiellement destinée à compenser le transfert de la gestion des allocations RMI/RSA, celui de la taxe sur les conventions d'assurances (288,8 M€ ; +6 %) ou encore la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (24,2 M€ ; -3,9 %). Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 3,5 M€ (+66,6 %), dont près de la moitié porte néanmoins sur des régularisations 2023 opérées par les communes. Enfin, la taxe d'aménagement (TA) est en forte diminution de près de 4 M€ et représente un total de 10,5 M€ (-27,7 %).

► La fiscalité directe : 106,8 M€ (+0,8 %)

Les recettes de fiscalité directe sont en hausse de 802 K€ sur l'exercice, mais ne représentent désormais qu'un faible volume dans le panier de ressources des départements. Le Département est bénéficiaire d'une

allocation compensatrice de CVAE acquittée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 95,6 M€. Cette somme, résultante de la précédente réforme de CVAE, n'évolue pas. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), avec 10,9 M€, progresse, quant à elle, de 9,8 %. Les rôles supplémentaires des différentes taxes sont en baisse en 2024 avec 330 K€ (-166 K€).

► Les dotations et participations : 610,9 M€ (+1,7 %)

Cette rubrique, composée de dotations de l'Etat ou de la CNSA, progresse de 10,4 M€ (+1,7 %) entre 2023 et 2024.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2024 représente 294,1 M€. Cette allocation est en baisse de 1 M€ (-0,3 %). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée à 11,9 M€.

Le dispositif de compensation péréquée (DCP) 2024 est de 23,7 M€, en hausse de près de 6,7 % (+1,5 M€), tandis que les allocations compensatrices de fiscalité directe sont stables (9,7 M€). Quant à la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO, elle est en forte diminution en 2024 (10,2 M€ ; -6,4 M€). La recette de FCTVA de fonctionnement est en baisse de 13,3 % (1,2 M€ /-179 K€). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles au fonds effectuées l'année précédente.

Par ailleurs, des mécanismes de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011. Ainsi, le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) est stable, alors que la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (39,9 M€) régresse de 1,8 %. Le Département est également attributaire



d'une compensation de 12,3 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en baisse de 2,9 % (-370 K€).

Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH), de la maison départementale des personnes handicapées et de la conférence des financeurs s'élèvent à 127,5 M€ (+5,7 %), soit une croissance de 6,8 M€. De plus, dans le cadre des récentes réformes (Ségur, tarifs plancher), la CNSA a acquitté 34,8 M€ au bénéfice du Département, en faisant ainsi, avec un volume de 162,3 M€ en fonctionnement, un important acteur dans le financement du Département.

► Les autres produits : 188,4 M€

Les recettes et participations du secteur social de l'ordre de 112,3 M€, enregistrent une régression de 8,3 M€. Cette forte diminution s'explique principalement par la perception en 2023 d'une recette exceptionnelle (dans le cadre d'une opération du Département engagée pendant la crise du Covid-19).

Les autres ressources proviennent par ailleurs des produits des services et du domaine, de ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles. Les reprises sur provisions représentent 15,4 M€ et les cessions 1,4 M€.

STRUCTURE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2023 ET 2024 (hors provisions, cessions et régularisations)

Recettes diverses Fiscalité indirecte
Dotations État/CNSA Fiscalité directe



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT: 2 501 M€ (+2,8 %)

Hors atténuations de recettes (péréquations) et provisions, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 2 406,8 M€ (+65 M€).

Chiffres exprimés en milliers d'€	2023	Structure	2024	Structure	Var. 2023 - 2024
Personnel	432 489	17,8%	450 355	18,0%	4,1%
Services généraux	108 517	4,5%	125 384	5,0%	15,5%
Sécurité	86 833	3,6%	89 440	3,6%	3,0%
Enseignement	72 028	3,0%	71 238	2,8%	-1,1%
Culture et vie locale	46 435	1,9%	48 404	1,9%	4,2%
Politiques sociales	1 525 232	62,7%	1 548 085	61,9%	1,5%
Réseaux - Infrastructures	4 393	0,2%	6 034	0,2%	37,4%
Action économique	12 396	0,5%	9 404	0,4%	-24,1%
Environnement	7 051	0,3%	9 488	0,4%	34,6%
Transports	46 440	1,9%	48 992	2,0%	5,5%
Atténuations de produits	76 620	3,1%	70 835	2,8%	-7,6%
Provisions	14 087	0,6%	23 340	0,9%	65,7%
Total	2 432 521	100,0%	2 500 999	100,0%	2,8%
Total (hors provisions)	2 418 434	99,4%	2 477 659	99,1%	2,4%

► Les dépenses d'aide sociale et de solidarité :

1 548,1 M€

L'augmentation de ces dépenses est de 1,5 % en 2024, soit une évolution de +23 M€.

Les charges des allocations individuelles de solidarité (AIS) régressent de 792,3 M€ à 786,7 M€ (-5,5 M€), une baisse de 0,7 %. Les allocations du RSA sont en retrait de 1,6 % en 2024 (451,8 M€ contre 459,3 M€, soit -7,5 M€). Si l'allocation a été revalorisée, le nombre moyen des allocataires financés en 2022, 2023 et 2024 a évolué favorablement passant de 67 458 à 62 989 et 62 395. Les dépenses d'APA représentent 202,2 M€ et progressent de 7,4 % (effet bénéficiaires et tarifs). Enfin, la PCH atteint 132,7 M€ avec pour cette année une baisse de 8,3 %, soit -12 M€. Cette diminution est liée à un changement de méthode comptable et cela s'accompagnera d'une baisse des recettes correspondantes en 2025. Par ailleurs, le reste à charge (RAC) pour 2024 de ces trois allocations est estimé à près de 252 M€.

Au-delà des trois AIS, les autres politiques sociales (761,4 M€) varient de +28,4 M€ (+3,9 %).

Le Département a ainsi accentué sa politique de soutien aux personnes en difficulté que cela soit :

- pour les personnes du bel âge dans le cadre de l'hébergement et des aides à l'autonomie (154,6 M€ ; +2,5 %) ;
- pour les personnes en situation de handicap (238,8 M€ ; +3 %) avec des aides pour l'hébergement de 198,1 M€ ou un budget de transport des élèves de 11,9 M€ ;
- à destination des mineurs dont il a la charge (273,5 M€ ; +6,6 %), il est constaté :
- une forte hausse des placements en établissement (passant de 141 M€ à 153,8 M€ soit +9 %) ; l'action spécifique en faveur des mineurs non accompagnés a représenté pour cette année 66,3 M€ contre 65,4 M€ l'année précédente (+1,3 %) ;

➤ les actions éducatives individuelles sont en nette progression par rapport à 2024 passant de 20,7 M€ à 22,5 M€, soit près de 1,8 M€ supplémentaires (+8,6 %) ;

➤ les actions de prévention collective évoluent en 2024 d'environ 1,6 M€ pour atteindre 13,6 M€, contre 12 M€ en 2023.

Dans le cadre du Ségur de la santé, la collectivité a dû faire face à une augmentation significative de ses dépenses. Ce dispositif permet d'améliorer la situation des acteurs de la santé et ainsi de maintenir et développer une offre de soin de qualité et accessible à tous. Financièrement, l'impact a été de 50 M€ en 2024 compensé par l'Etat à hauteur de 29,4 M€ avant ajustements attendus en 2025. Cela représente pour l'instant un reste à charge (RAC) 2024 de 20,6 M€. Depuis l'origine du Ségur, dans sa version large, ce dispositif a généré plus de 157 M€ de charges nouvelles, compensées à hauteur de 82,8 M€ (RAC de 47,4 % avant régularisation de 2024).

➤ La sécurité : 89,4 M€

Le volet sécurité concerne la prévention contre les incendies et la protection des massifs forestiers. Dans ce domaine, l'essentiel du financement est destiné au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (77 M€), qui doit faire face à la hausse des risques industriels et déployer un important dispositif estival de prévention des feux de forêts. Le deuxième poste de charge permet d'assurer une partie des interventions du bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

➤ Les transports : 49 M€

Cette compétence enregistre, pour l'essentiel, la compensation versée à la métropole Aix-Marseille-Provence (AMPM) en contrepartie du transfert de la politique des transports en 2017 (36,2 M€). Le domaine routier (entretien, transfert de compétences) représente 6,5 M€ au sein de cette rubrique. La participation au fonctionnement des

STRUCTURE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2023 ET 2024

(hors provisions et régularisations)



bacs de Barcarin gérés par le syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR), représente, pour sa part, 3,8 M€.

➤ L'éducation et la politique en faveur des collèges : **71,2 M€**

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. En 2024, le budget consacré à l'éducation évolue de 72 M€ à 71,2 M€ (-790 K€ ; -1,1 %). Cette économie a été réalisée sur les coûts de l'énergie qui reviennent dans des proportions plus raisonnables après une flambée des prix en 2023.

➤ La culture, la vie locale, la jeunesse, les sports et loisirs : **48,4 M€**

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, les chants de Noël. Ce poste contient principalement des dépenses pour des paiements d'intérimaires d'environ 17,8 M€ sur 2024, ainsi que des versements sous forme de subventions de fonctionnement pour 27,9 M€.

➤ Le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : **24,9 M€**

Ces secteurs représentent 24,9 M€, soit +1,1 M€.

Les interventions en faveur de l'agriculture (3,7 M€) et du tourisme (4,1 M€), ainsi que pour l'aménagement des territoires (6 M€) pèsent pour 13,8 M€. Enfin, les autres actions (10,7 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville.

➤ Les dépenses de moyens généraux : **669,9 M€**

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais aussi du remboursement de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation. La rubrique s'accroît de 38,2 M€.

➤ Les charges de personnel : **450,4 M€**

Les dépenses de personnel progressent de 17,9 M€ (+4,1 %). En premier lieu, ce poste de dépenses est tiré à la hausse par diverses mesures nationales :

- points d'indice supplémentaires pour tous les agents : +3,6 M€ ;
- effets de la revalorisation du point d'indice intervenue en 2023 (+1,5 %) : +2,5 M€ ;
- prime pouvoir d'achat : 2,4 M€ ;
- hausse du SMIC de 1,13 % en 2024 : +1 M€.

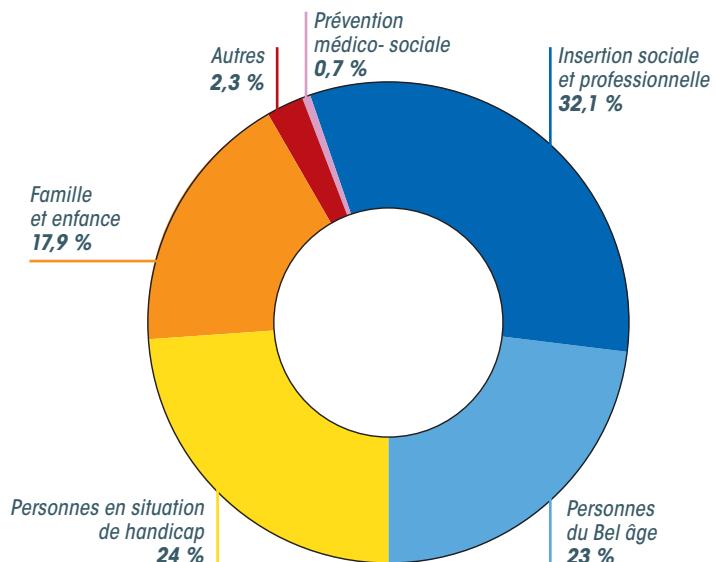
Par ailleurs, le Département a décidé l'amélioration du régime indemnitaire de ses agents de catégorie A, B et C. Le coût supplémentaire induit en 2024 s'est élevé à 5,6 M€.

➤ Les autres dépenses d'administration générale : **219,6 M€**

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Ces postes passent de 199,2 M€ en 2023 à 219,6 M€ pour l'exercice 2024 (+20,3 M€ ; 10,2 %).

Les frais financiers (50,3 M€) progressent de 15,3 M€ sous les effets conjugués de la variation de l'encours de dette et de la hausse des taux amorcée courant 2022 et qui continue de s'accentuer en 2024. Les autres moyens (75,1 M€) sont en augmentation de 1,6 M€ (+2,2 %) et concernent notamment les services généraux et la sécurité (26 M€), l'informatique (14 M€) ou les frais de communication et de protocole (3,8 M€).

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE EN 2024 (fonctionnement)



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 46,9 M€ (-14,3 %)

Le FCTVA connaît une diminution. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite à l'identique. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) baisse cette année de 340 K€. Elle vient financer la rénovation énergétique dans les collèges et différentes pistes cyclables du territoire.

A noter que pour 2024, la rubrique des subventions reçues connaît une augmentation d'environ 3,3 M€. Pour la rubrique « autres recettes », l'augmentation constatée provient essentiellement du remboursement par la société La Ciotat Shipyards d'un montant de 1,8 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors dette)

Chiffres exprimés en milliers d'€	2023	Structure	2024	Structure	Var. 2023 - 2024
FCTVA	37 621	68,8%	24 686	52,6%	-34,4%
DDEC	7 919	14,5%	7 919	16,9%	0,0%
DSID	2 851	5,2%	2 511	5,4%	-11,9%
Subventions reçues	2 902	5,3%	6 213	13,2%	114,1%
Autres recettes	3 421	6,3%	5 573	11,9%	62,9%
Total	54 714	100,0%	46 902	100,0%	-14,3%

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 435 M€

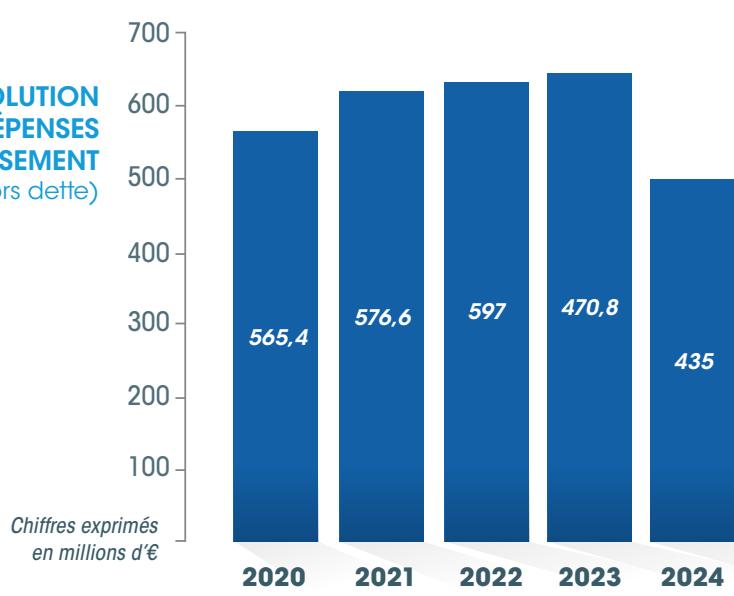
La section d'investissement s'élève à 548,8 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 435 M€, soit une diminution de près de 7,6 % (35,7 M€). Les subventions d'équipement affichent un retrait de 30,1 %, représentant 183 M€ et 42,1 % des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 252,1 M€ (57,9 %).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)

Chiffres exprimés en milliers d'€	2023	Structure	2024	Structure	Var. 2023 - 2024
Services généraux	38 137	8,1%	53 524	12,3%	40,3%
Sécurité	25 106	5,3%	26 280	6,0%	4,7%
Enseignement	101 714	21,6%	123 273	28,3%	21,2%
Culture et vie sociale	6 906	1,5%	7 653	1,8%	10,8%
Politiques sociales	12 882	2,7%	9 695	2,2%	-24,7%
Réseaux - Infrastructures	144 557	30,7%	95 495	22,0%	-33,9%
Action économique	7 846	1,7%	3 883	0,9%	-50,5%
Environnement	18 930	4,0%	23 853	5,5%	26,0%
Transports	114 689	24,4%	91 385	21,0%	-20,3%
Total	470 766	100,0%	435 040	100%	-7,6%



ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)



> Réseaux et infrastructures et l'environnement : **119,3 M€**

Ce poste représente près de 27,4 % du montant total des dépenses réelles d'investissement, en recul par rapport à l'exercice précédent. Pour autant en 2024, le renforcement des infrastructures sur l'ensemble des territoires est resté une priorité du Département au travers de la politique d'aide aux communes (98 M€ pour cette rubrique fonctionnelle) ou encore de celle du logement et de la politique de la ville (10,1 M€). La collectivité soutient des dispositifs relatifs à l'aménagement et l'écologie à destination des administrés, comme la prime air-bois montant presque identique à l'an dernier soit 1,1 M€, ou encore Provence Eco-Rénov pour 4,5 M€ contre 7,2 M€. Sur l'exercice 2024, un versement d'une participation financière de 4,4 M€ dans le cadre d'une opération pour Euroméditerranée a été enregistré.

> Les transports : **91,4 M€**

La rubrique est constituée majoritairement du plan mobilité et des politiques routières. Les dépenses du plan mobilité ont été cette année de 33,1 M€, contre 53,8 M€ lors de l'exercice précédent. Elles concernent notamment pour 25,6 M€ les travaux du tramway Nord-Sud, pour 1,2 M€ le demi-diffuseur Salon-nord ou encore pour 4,3 M€ la réalisation du boulevard urbain sud. Enfin, le développement du réseau des pistes cyclables dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône représente 1,2 M€ cette année au sein d'un budget routier de 48,3 M€.

> L'enseignement : **123,3 M€**

L'enveloppe allouée aux collèges publics et privés du territoire départemental était de 123,3 M€, dont notamment 24,6 M€ pour le dispositif des collèges numériques dans le cadre du plan Charlemagne (incluant la livraison de tablettes ou ordinateurs portables, le renforcement de la vidéo protection...). La maintenance des établissements scolaires a représenté 30,1 M€ (-5,2 M€) et les travaux de réhabilitation / construction près de 13,9 M€ (-1,7 M€), dont 4,2 M€ pour la cité scolaire internationale, 9,9 M€ pour des travaux dans les collèges (collège de Versailles à Marseille, collège Marcel Pagnol à Martigues...). La recherche et l'enseignement supérieur ou encore l'aide à la Provence numérique ont bénéficié d'un budget de 1,2 M€, dont 783 K€ pour Aix-Marseille Université, 200 K€ pour le Ministère de la culture dans le cadre du projet de construction de l'institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMTV). La métropole Aix-Marseille-Provence bénéficie du financement de deux projets pour 254 K€.

> L'action sociale et les solidarités : **9,7 M€**

La collectivité poursuit son action à destination du secteur de la santé. Cela se traduit par la modernisation des établissements et de leurs équipements, mais aussi par l'aide à l'acquisition de matériels sur l'ensemble du territoire. Le Département participe notamment au financement de l'achat d'un bien à Marignane pour l'implantation d'une maison de l'enfance pour 590 K€, ou encore le paiement pour 356 K€ dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement de la maison départementale de la solidarité de Gardanne. L'accent est également porté sur l'amélioration des structures départementales accueillant un public en difficulté en y consacrant 6,2 M€.

> La sécurité : **26,3 M€**

Le Département a soutenu le SDIS en finançant ses équipements (matériels et bâtiments) à hauteur de 20,5 M€, dont 6,7 M€ sous forme de subventions. Un montant de 705 K€ a également été investi dans la prévention et l'entretien des massifs forestiers.

> Action économique : **3,9 M€**

Le Département poursuit son engagement auprès des agriculteurs et éleveurs avec des aides en faveur des jeunes agriculteurs, la modernisation des réseaux hydrauliques, ou encore le soutien aux filières de la pêche ou du bio (2,8 M€). Toutes ces actions permettent de favoriser l'emploi dans le département.

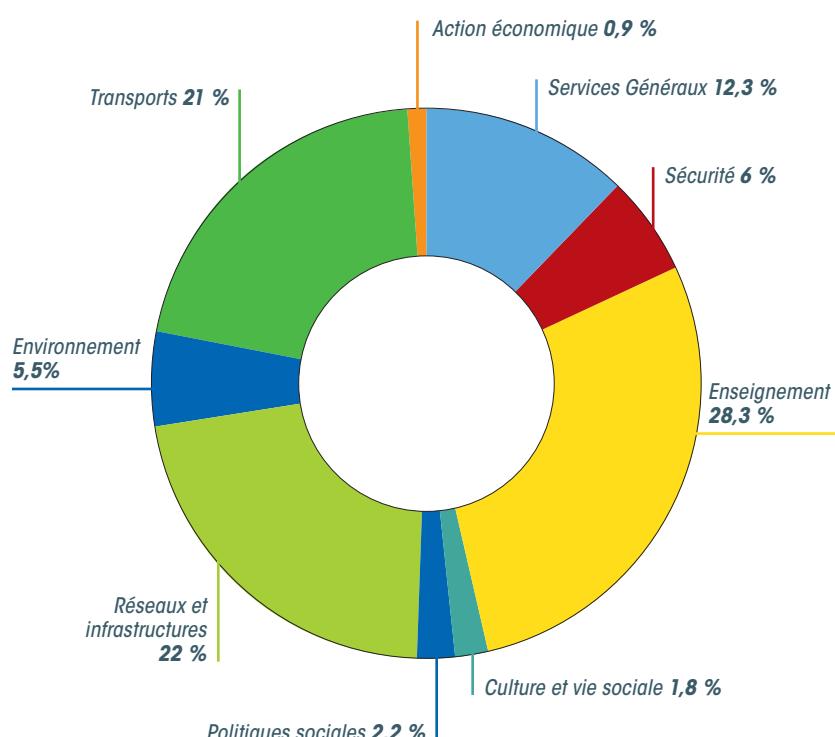
> La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : **7,7 M€**

Le budget alloué à ces politiques favorise l'accès du public à des structures départementales reconnues (archives et bibliothèque, musée de l'Arles antique...), mais aussi le soutien aux associations culturelles et sportives. Il permet également de financer la restauration de monuments historiques ou encore d'accueillir des manifestations importantes sur le territoire comme les jeux olympiques 2024 (835 K€). Sur 2024, plusieurs versements pour un montant total de 2 M€ ont été réalisés dans le cadre de la réhabilitation du théâtre du gymnase à Marseille.

> Les moyens généraux : **53,5 M€**

Ce budget (informatique, matériels, véhicules, mobilier, travaux...) permet à la collectivité de mettre en œuvre et de développer ses politiques publiques. L'exercice 2024 est fortement impacté par l'achat de l'immeuble Phocéa à Marseille (17,3 M€). En neutralisant cette opération, le poste moyens généraux est en baisse de 2,5 M€.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION EN 2024 (hors dette)





LES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU DÉPARTEMENT

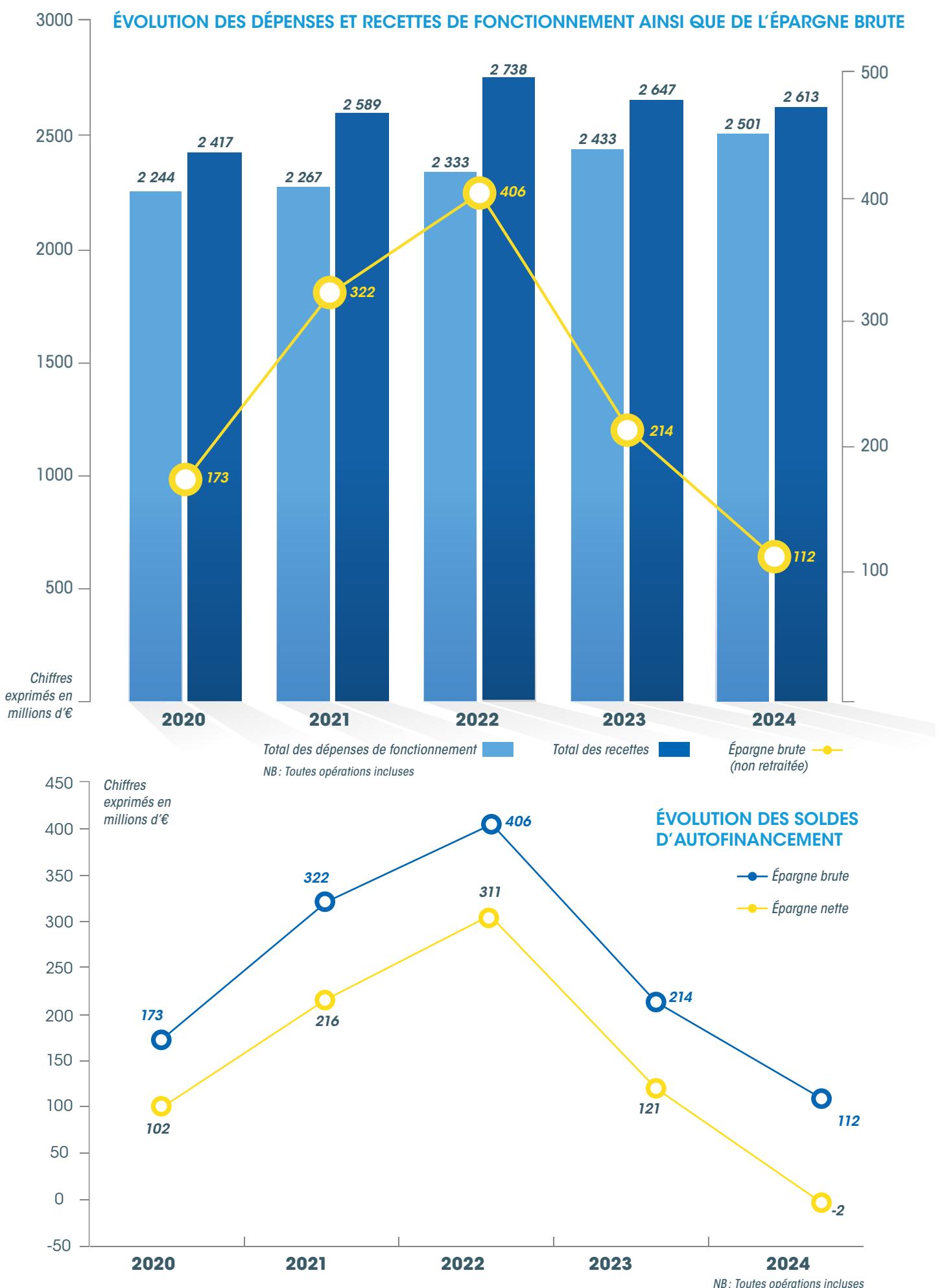
L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 112,2 M€ en 2024. Elle est en retrait par rapport à l'exercice antérieur (-47,6%). Cette diminution s'explique d'abord par une importante baisse des recettes, notamment par la très forte chute des DMTO (-64,6 M€ ; -13,5 %). Parallèlement, comme exposé précédemment, les charges de fonctionnement ont été tirées à la hausse par de nombreuses mesures nationales ou des effets conjoncturels.

Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 113,7 M€.

L'exécution de l'exercice 2024 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 411,2 M€ se répartissant entre 54 M€ d'emprunts obligataires et 357,2 M€ d'emprunts bancaires.

L'endettement au 31 décembre 2024 s'élève à 2 230 M€, dont 52 % à taux fixe et 48 % à taux variable (les emprunts fondés sur le Livret A représentent 11 % de l'encours de dette total). L'encours de dette se répartit entre 34 % d'obligataire, et 66 % de bancaire.





DETTE PROPRE

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette représente 2 230 M€ contre 1 933 M€ au 31 décembre 2023. Le département des Bouches-du-Rhône présente un encours par habitant (1 072 €) supérieur à celui de la moyenne des départements millionnaires (569 € en 2024) (chiffre DGCL). L'exécution de l'exercice 2024 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 411,2 M€, se répartissant entre 54 M€ d'emprunts obligataires et 357,2 M€ d'emprunts bancaires (dont 143 M€ via la Banque Européenne d'Investissement et 50 M€ auprès de la Banque postale).

Les émissions obligataires ont permis de disposer de fonds à des conditions plus avantageuses que les conditions bancaires.

La dette propre du Département est, au 31 décembre 2024, indexée à 52 % sur du taux fixe et à 48 % sur du taux variable.

Le taux moyen de la dette du département des Bouches-du-Rhône au 31 décembre 2024 est de 2,36 % contre 2,45 % au 31 décembre 2023. Ce taux est de 2,50 % au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des collectivités. Cette stabilisation avec une tendance à la baisse est liée à la diminution progressive des taux directeurs de la BCE.

Le Département ne détient aucun produit structuré ou dit « toxique ». L'encours de la dette départementale est composé uniquement de contrats de la catégorie la moins risquée de la grille « Gissler ».

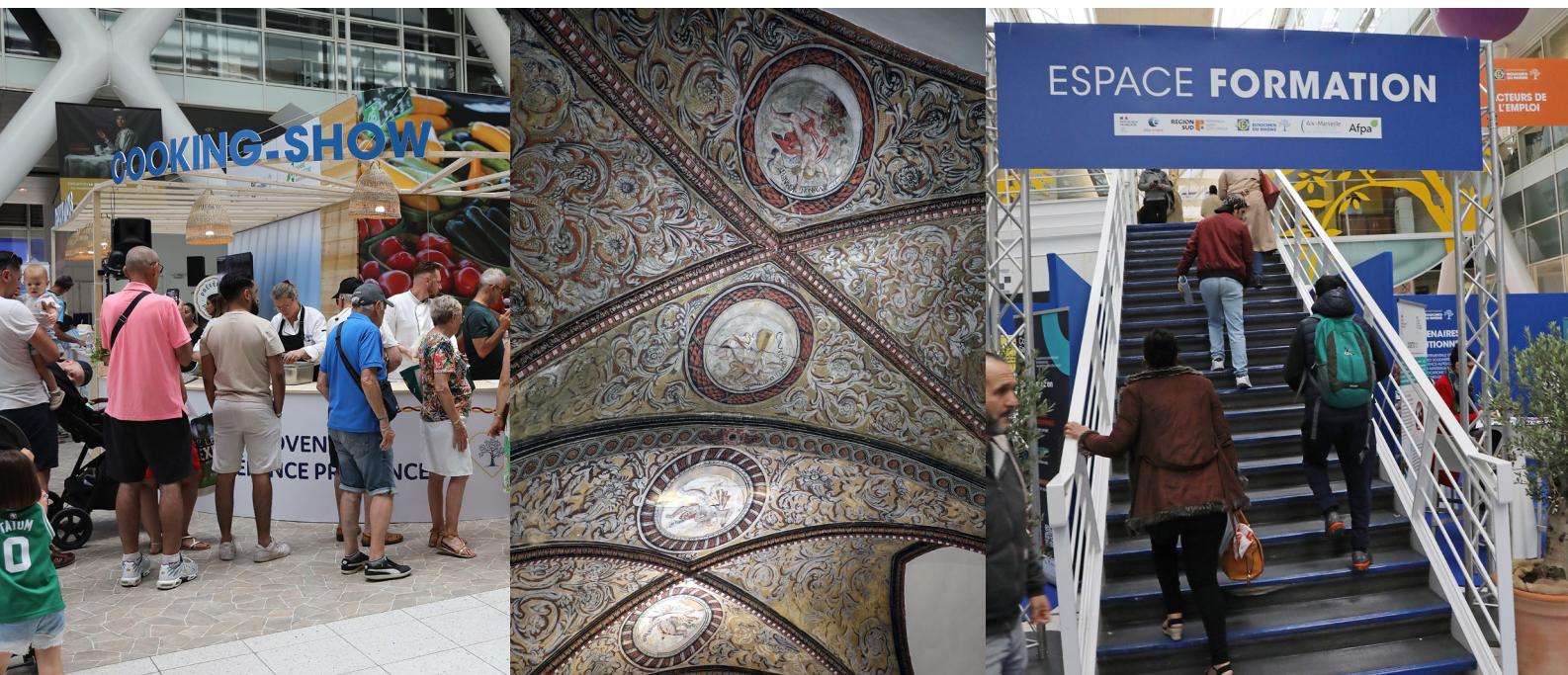
➤ Comparaison dette département Bouches-du-Rhône / dette des départements millionnaires

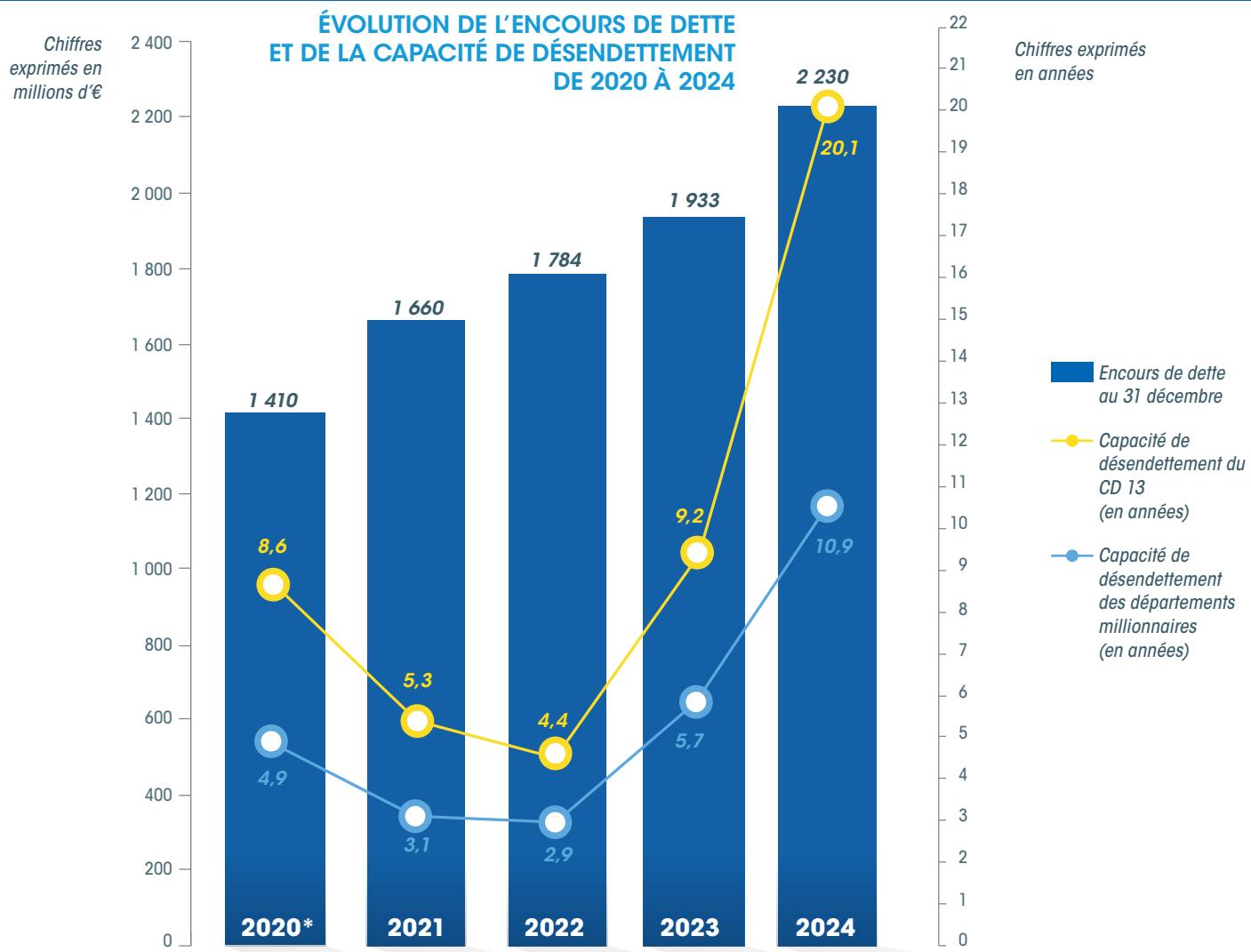
	Bouches-du-Rhône	Moyenne des départements millionnaires ⁽¹⁾
Encours / habitant	1 072	569
Taux d'endettement ⁽²⁾	88,3 %	53,9 %
Capacité de désendettement ⁽³⁾	20,1	10,9

(1) Chiffres 2024 – Source : DGCL ou DGFiP

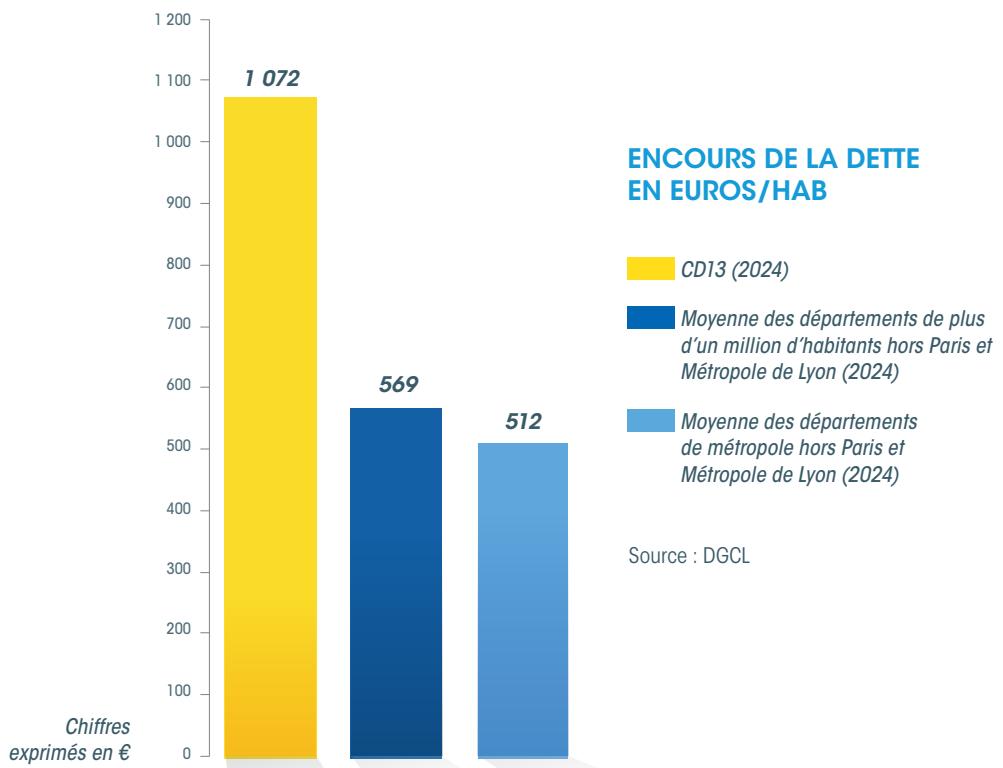
(2) Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement

(3) Encours de dette / Epargne brute exprimée en année



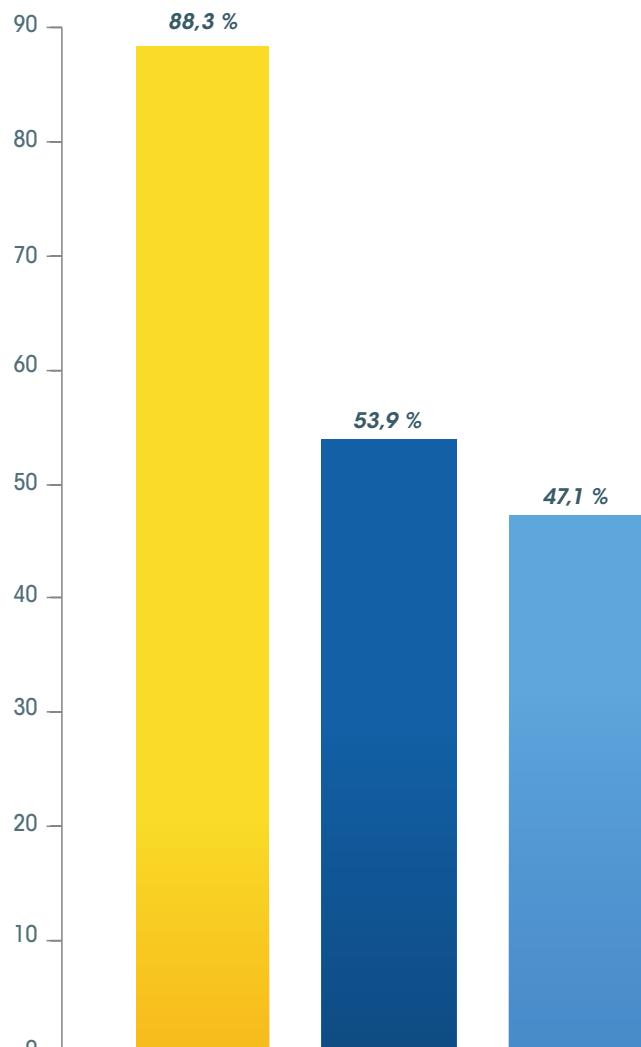


*En 2020, la capacité de désendettement du département 13 est de 8,6 années, mais ressort à 5,8 années après retraitements (donnée DGFiP) avec notamment la prise en compte de l'étalement des charges Covid.

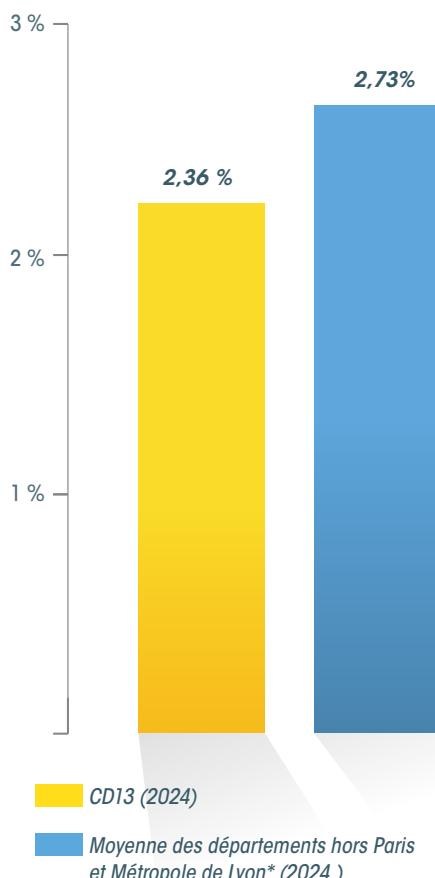


ENCOURS DE LA DETTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- █ Département des Bouches- du- Rhône (2024)
- █ Moyenne des départements de plus d'un million d'habitants hors Paris et Métropole de Lyon* (2024)
- █ Moyenne des départements de métropole hors Paris et Métropole de Lyon* (2024)



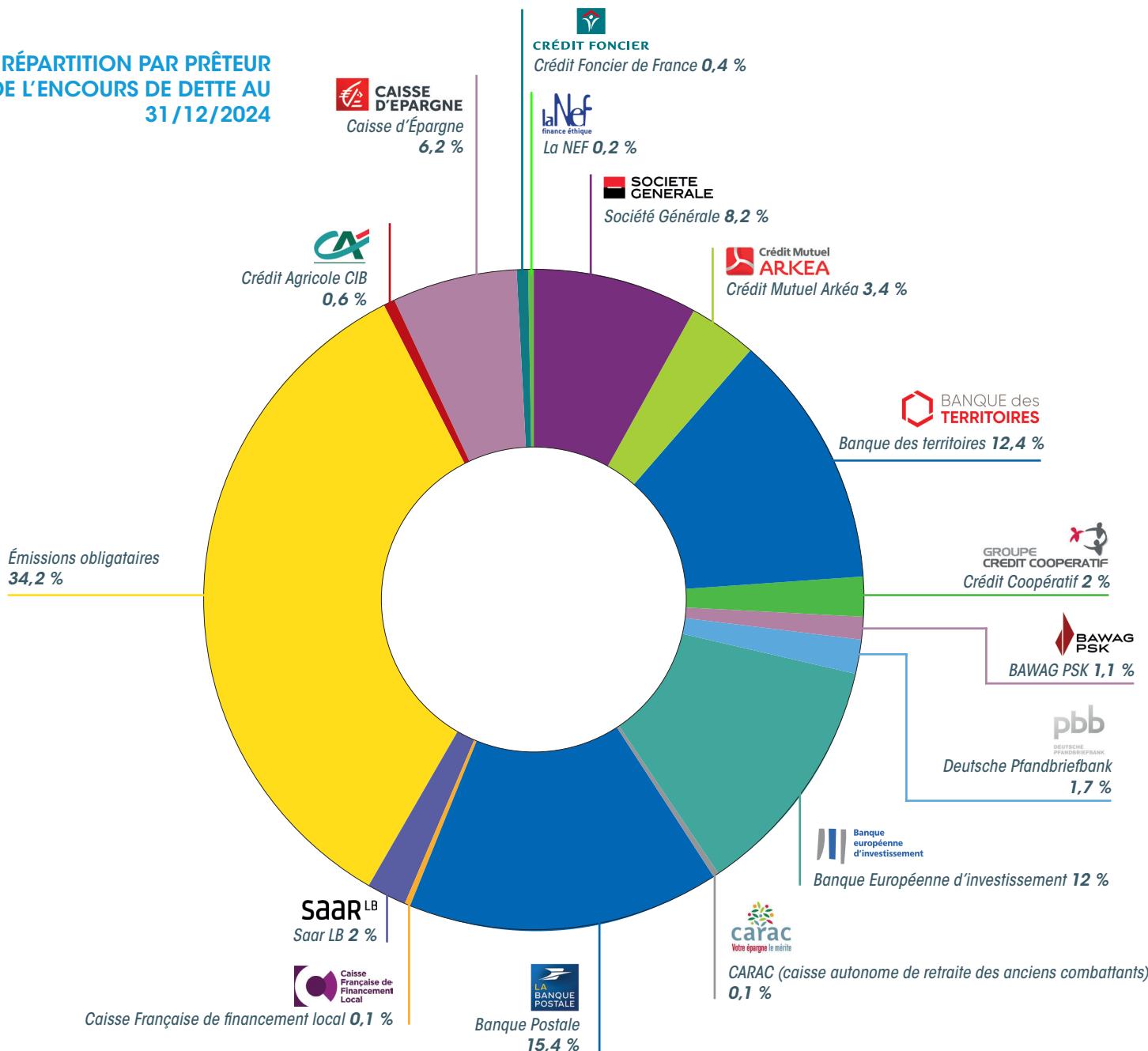
TAUX MOYEN DE L'ENCOURS DE LA DETTE



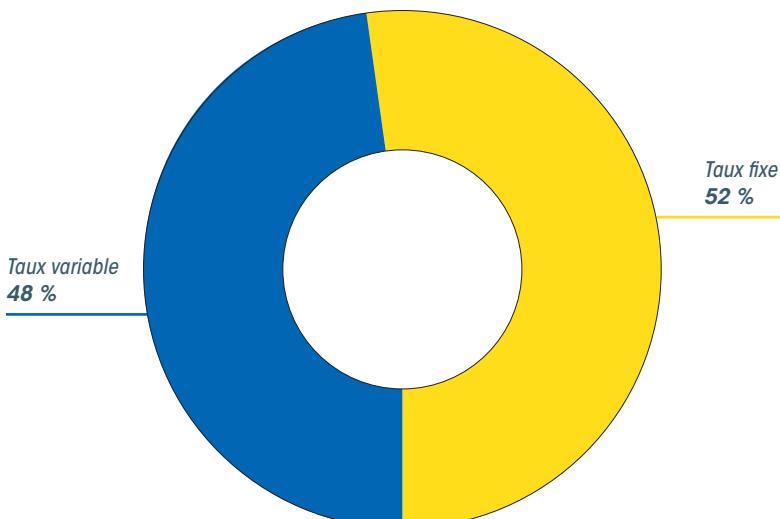
* Source : DGCL



RÉPARTITION PAR PRÊTEUR
DE L'ENCOURS DE DETTE AU
31/12/2024



RÉPARTITION ENTRE TAUX FIXE ET
TAUX VARIABLE AU 31/12/2024
DE L'ENCOURS DE DETTE
DU DÉPARTEMENT





GARANTIES D'EMPRUNTS (ENGAGEMENTS EXTERNES)

➤ Le suivi de l'encours garanti

Le Département est un acteur majeur de la politique du logement social. Il accompagne les organismes de logements sociaux (OPH, SA d'HLM...) en leur apportant le cautionnement et les financements nécessaires aux opérations de construction, d'acquisition ou de réhabilitation.

Il intervient également dans d'autres secteurs de la vie économique et sociale locale en garantissant le financement de programmes spécifiques (concernant le domaine de la santé, de l'enfance, des personnes du bel âge et handicapées, de l'accompagnement social, de l'aménagement...).

Ainsi, l'encours garanti fin 2024 s'élève à 1 435 M€. Il concerne essentiellement le logement social (89,6%).

LE DÉPARTEMENT ET SES PRINCIPAUX PARTENAIRES

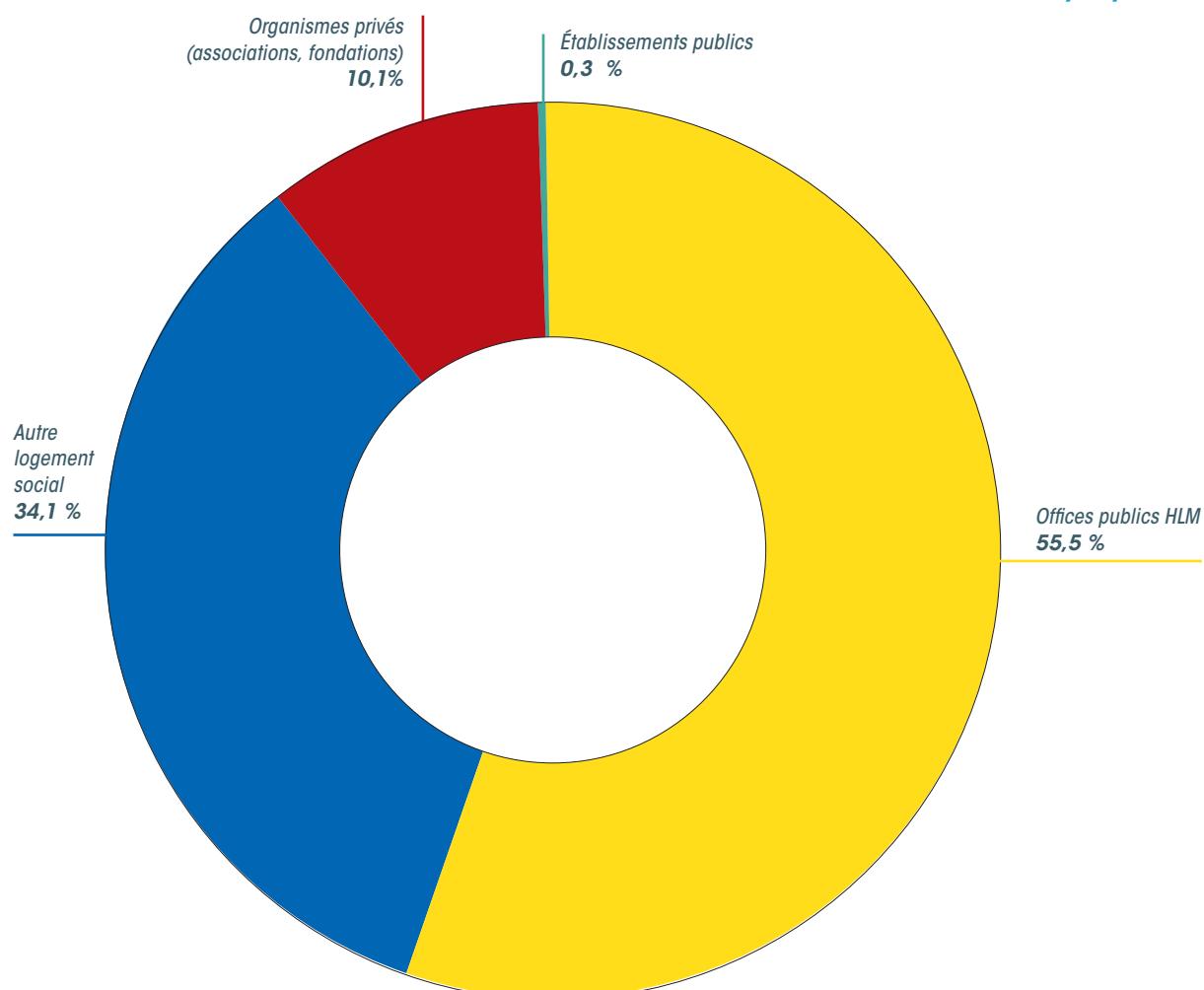
Le périmètre d'agrégation des comptes du département des Bouches-du-Rhône porte sur le budget principal, les budgets annexes et un sous-ensemble de partenaires.

Ces derniers sont retenus selon l'implication du Département dans le fonctionnement de l'entité et des moyens financiers qu'il lui consacre.

Les comptes des organismes sont examinés selon trois niveaux d'analyse.

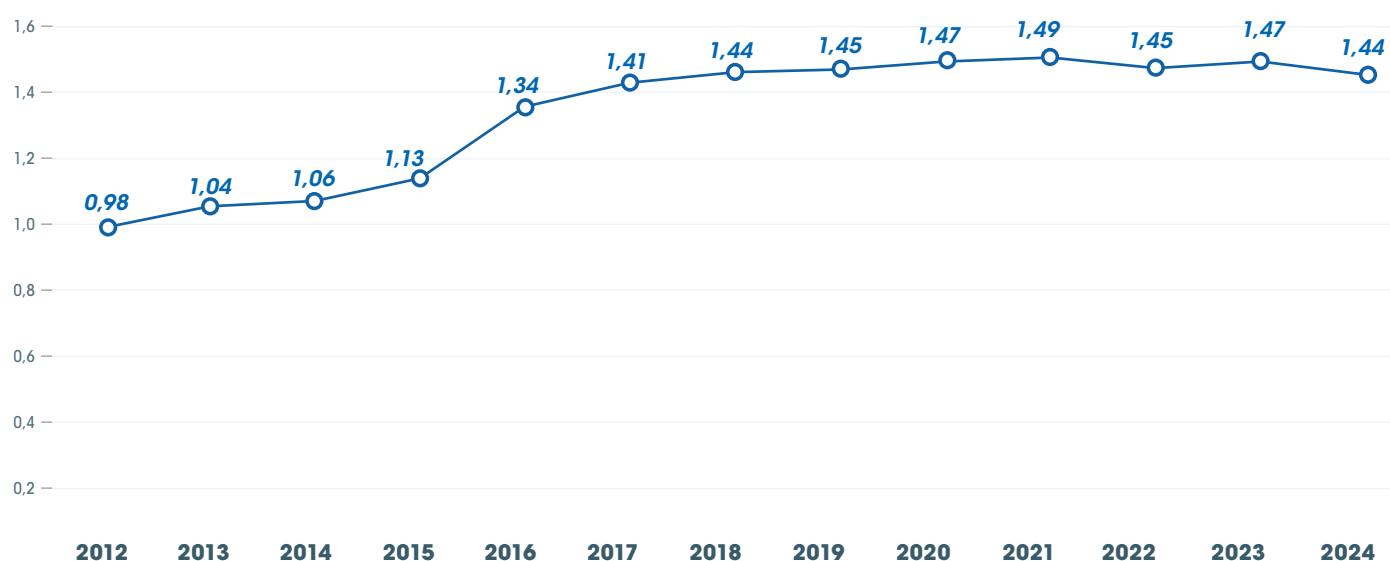
En 2024 (comptes 2023), les comptes du Département et de ses partenaires montraient une situation financière agrégée saine.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS GARANTI AU 31/12/2024

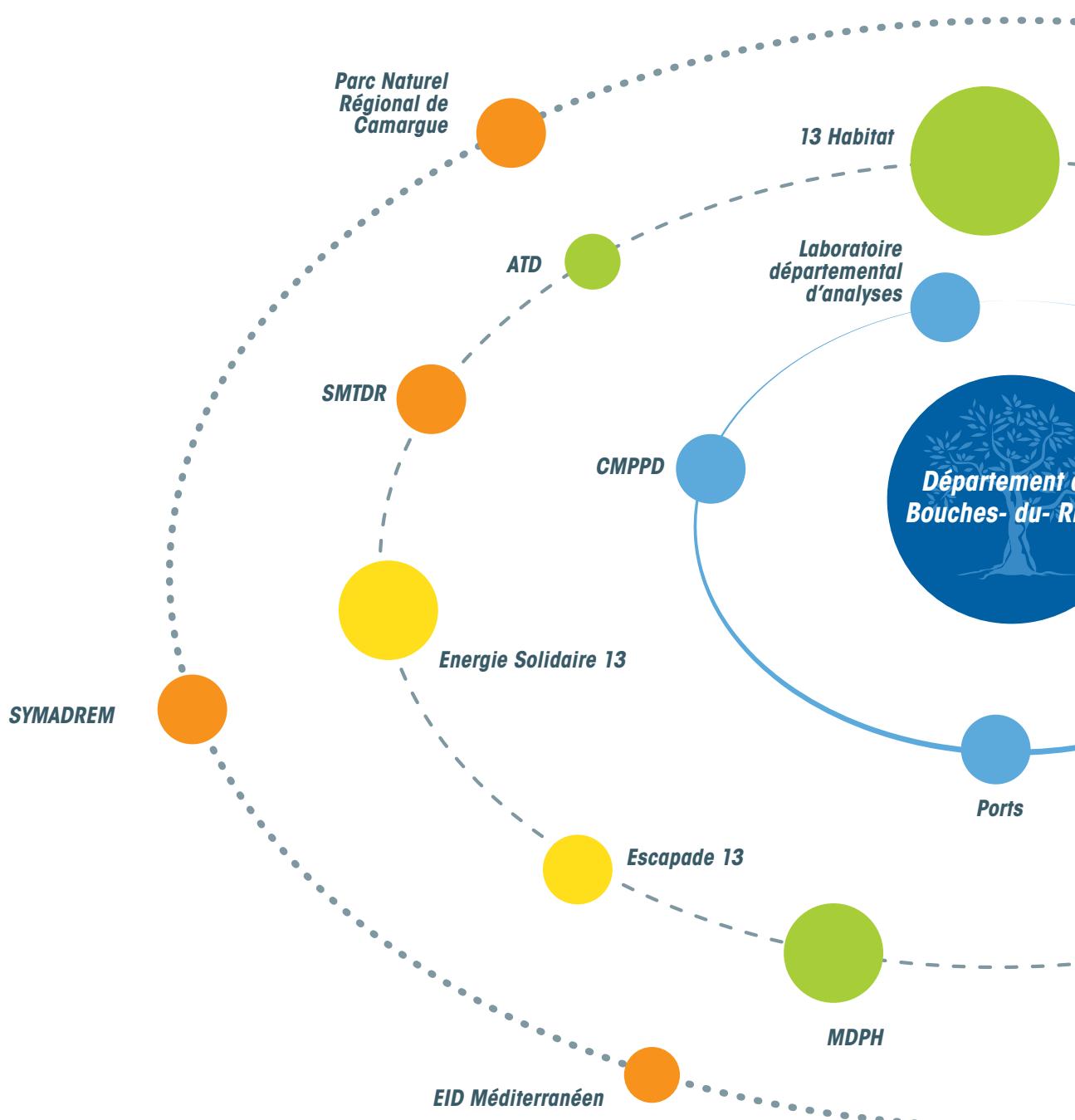


ÉVOLUTION DE L'ENCOURS GARANTI

Montant annuel de l'encours
Chiffres exprimés en milliard d'€



LE DÉPARTEMENT ET SES PRINCIPAUX PARTENAIRES



CMPPD : Centre médico-psycho pédagogique départemental

DIMEF : Direction des maisons de l'enfance et de la famille

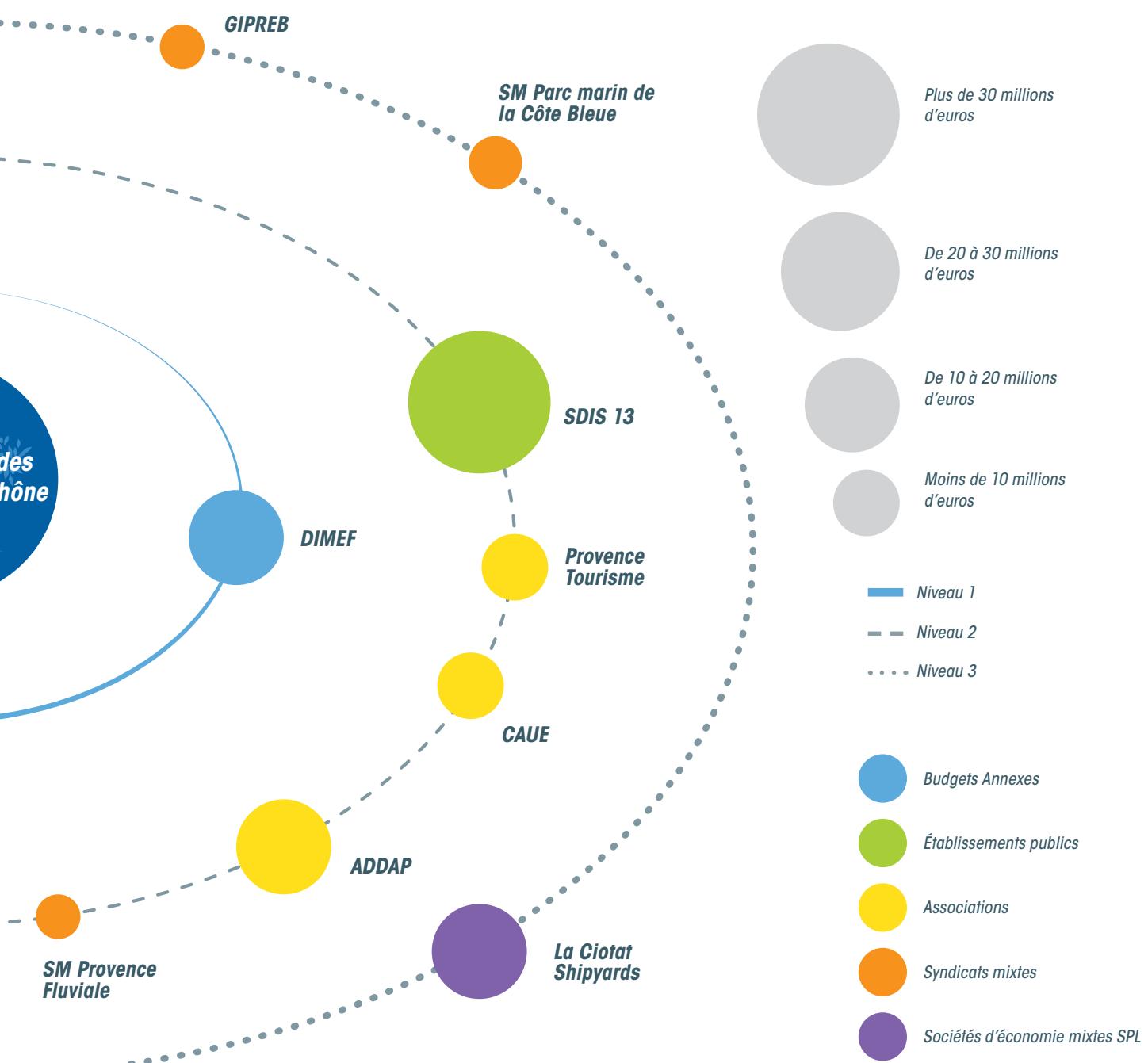
SDIS 13 : Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

ATD : Agence technique départementale

ADDAP : Association départementale pour le développement des actions de prévention

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME:



CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

SYMADREM : Syndicat mixte d'aménagement des digues du Rhône et de la mer

La Ciotat Shipyards : Chantiers navals de la Ciotat

SMTDR: Syndicat mixte des traversées du delta du Rhône

EID Méditerranéen: Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral Méditerranéen

GIPREB : Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'Etang de Berre



LA MISE EN ŒUVRE DU BUDGET VERT : UNE NOUVELLE ANNEXE BUDGÉTAIRE DESTINÉE À VALORISER LES CHOIX D'INVESTISSEMENT AYANT UN IMPACT POSITIF SUR L'ENVIRONNEMENT

La loi de finances pour 2024, dans son article 191, a introduit l'obligation pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants de produire une annexe environnementale dans leur compte administratif ou leur compte financier unique : le « budget vert ».

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de cette obligation, notamment les critères de cotation des dépenses en fonction de leur impact environnemental.

Ces textes visent à intégrer davantage les enjeux environnementaux dans la gestion budgétaire des collectivités locales, en valorisant dans l'annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » les investissements favorables à la transition écologique.

Ainsi, pour cette première année de mise en œuvre, les collectivités ont l'obligation de coter le seul critère « Lutte contre le changement climatique ».

Sur le périmètre de cotation règlementaire qui représente près de 200 M€ d'investissement pour l'année 2024, 35,7 % des dépenses réalisées sont notées favorables pour la lutte contre le changement climatique et seulement 5,3 % défavorables. Le solde (59,1 %) est neutre, c'est-à-dire qu'il n'a aucun impact sur la situation.

En conclusion, les résultats obtenus peuvent être considérés comme encourageants, signe d'une bonne prise en compte par le Département de la dimension environnementale dans ses politiques d'achat et de travaux.



PRINCIPAUX CHIFFRES 2024

➤ Les chiffres du Compte Administratif 2024 (Récapitulatif en M€)

Dépenses de fonctionnement.....	2 501
Recettes de fonctionnement.....	2 613
Dépenses d'investissement	549
Recettes d'investissement.....	458
Résultat de clôture	29,1

NB : tous mouvements inclus

➤ Ratios financiers

Population totale 2024 (INSEE) : 2 080 998 habitants	2023 Département des Bouches- du- Rhône	2024 Département des Bouches- du- Rhône	2024 Moyenne des départements
	Dépenses de fonctionnement en euros par habitant	1130 €	1156 €
Espagne brute/Recettes réelles de fonctionnement	8,2 %	4,4 %	7,1 %
Recettes de fonctionnement en euros par habitant	1230 €	1213 €	1087 €
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant**	99 €	118 €	125 €
Encours de la dette en euros par habitant	933 €	1072 €	512 €
Dotation globale de fonctionnement en euros par habitant	142 €	141 €	118 €
Part des dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement	18,4 %	18,7 %	21,5 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	95,4 %	99,8 %	97,7 %
Dépenses d'équipement brut en euros / recettes de fonctionnement*	8,1 %	9,7 %	11,5 %
Encours de la dette rapporté aux recettes de fonctionnement	75,8 %	88,3 %	47,1 %

* Hors subventions

** Ratios par habitant exprimés sur la population INSEE

Sources : DGCL
(Métropole hors Paris)

➤ Taxes et Impôts en 2024

➤ Impôts directs

La taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée à la sphère communale, remplacée par une fraction de TVA nationale d'un montant de 451,1 M€. La CVAE a également été remplacée par une fraction de TVA nationale d'un montant de 144,3 M€ (après régularisation négative de 5,2 M€) en 2024.

➤ Impôts indirects

Taux des droits de mutation **4,5 %**

➤ Dette

Encours au 31/12/2024
(hors dépôts et cautionnement reçus).....**2 230 M€**

➤ Engagements externes

➤ Garanties d'emprunts

Encours au 31/12/2024 (dont 90,8 % aux organismes œuvrant
dans le logement social)**1 435 M€**



RAPPORT FINANCIER

2024

Hôtel du Département
52, avenue Saint-Just 13256 Marseille Cedex 20
04 13 31 13 13